



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Garonne

RÉUNION ASSURANCE MALADIE ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LES LIENS HTML DU DOCUMENT SONT CLIQUABLES EN MODE DIAPORAMA.

POINT SUR LES DISPOSITIFS D'ACCÈS AUX DROITS ET À LA PRÉVENTION

Patrick Bellon

SOMMAIRE

01

RAPPEL DES ENJEUX
ET DES OBJECTIFS

02

L'ACCÈS AUX DROITS À L'ASSURANCE
MALADIE DES ÉTUDIANTS

03

LES DISPOSITIFS ET LES ACTIONS
DE PRÉVENTION

04

ACCOMPAGNEMENT ET ALLER VERS

05

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION
POUR LES ÉTUDIANTS

06

LES ACTIONS DE LA CPAM DU TARN

01

RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

Patrick Bellon, Attaché de Direction

Direction de l'Information, des Solidarités et de l'Innovation

LES ENJEUX DE L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES ÉTUDIANTS

Une population pas toujours bien assurée

Environ 22 % des jeunes n'ont pas de complémentaire santé et 27 % n'ont pas de médecin traitant déclaré (données ensemble des jeunes de 18 à 25 ans affiliés à la CPAM de la Haute-Garonne).

Un état de santé parfois fragile

(source : Observatoire national de vie étudiante 2020 : <http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2022/06/Fiche-CDV2020-Sante.pdf>)

30 % estiment leur état de santé général moyen ou mauvais.

30 % présentent des signes de détresse psychologique.

28 % ont déjà connu des états d'ivresse mais pas durant le mois précédant l'enquête.

33 % déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières.

LES OBJECTIFS DE L'ASSURANCE MALADIE

Les 5 bons gestes accès aux droits

- Déclaration du médecin traitant
- Adhésion à une complémentaire santé
- Mise à jour de la carte Vitale
- Ouverture de Mon compte ameli
- Transmission du RIB

Les 5 programmes de prévention jeunes

Santé dentaire, santé mentale, santé sexuelle, addictions, nutrition.

Les moyens

- Convention de partenariat avec l'Université fédérale et le CROUS de janvier 2020
- Convention nationale avec le Ministère chargé de l'enseignement supérieur, le CNOUS et le Ministère chargé des solidarités et de la santé
- Appels à projets santé des jeunes : financement Fonds prévention ou action sanitaire et sociale
- Campagnes de communication, dispositifs d'accompagnement et « Aller vers »

02

L'ACCÈS AUX DROITS À L'ASSURANCE MALADIE DES ÉTUDIANTS


Laetitia Gaubert, Référente technique

Direction des Assurés

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ

- **Les contacts avec l'assurance maladie**
- **Zoom sur les droits de base des étudiants**
- **Le dépôt des dossiers de demande d'ouverture de droit a la PUMa**
- **Zoom sur la protection Accidents du Travail / Maladies Professionnelles**
- **Zoom sur la Complémentaire Santé Solidaire**

LES CONTACTS AVEC L'ASSURANCE MALADIE

- **3646 Plateforme de Service téléphonique (gratuite + prix appel) :**  
Possibilité d'accéder à une plateforme en langue étrangère (anglais)
Prise de rendez-vous en accueil ou téléphonique pour accompagner l'étudiant
- **Accueil dans les CPAM du lieu de résidence de l'étudiant :**
 - Accompagnement sur les outils numériques en libre service
 - Rendez-vous
 - Réclamations courantes
 - Selon les agences, il est possible de bénéficier d'un accueil en Anglais
- **ameli.fr pour s'informer :** actualité, droits et démarches, remboursement, santé
- **compte ameli pour accéder à tous les services de son espace personnel :** consulter ses remboursements, télécharger ses attestations, obtenir sa carte Européenne (CEAM), contacter un conseiller par e-mail...



ZOOM SUR LES DROITS DE BASE DES ETUDIANTS

La prise en charge des soins d'un étudiant est liée à sa précédente couverture maladie.

En fonction du pays de provenance les droits doivent être maintenus, importés, ou de nouveaux droits doivent être ouverts.

En France, les étudiants sont pris en charge :

- En tant que Migrants :

Des conventions bilatérales de sécurité sociale, signés entre plusieurs pays, ont pour objet de coordonner les législations de Sécurité sociale de deux États afin de garantir les droits sociaux des personnes en mobilité transnationale. Les frais de santé restent donc à charge du pays d'origine, mais seront assurés temporairement par le pays d'accueil

- Au titre de la Protection Universelle Maladie, PUMa.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la PUMa permet la prise en charge des frais de santé de toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, en assurant un principe de continuité des droits (tant que l'assuré en remplit les conditions).

Des contrôles périodiques réalisés par les CPAM permettent de s'assurer que l'assurance Maladie ne prends pas en charge à tort des frais de santé

Même si la couverture reste maintenue, il est toutefois conseillé à l'étudiant de transmettre à son régime de sécurité sociale la copie de son certificat de scolarité tous les ans et la copie du renouvellement de son titre de séjour ou VISA (lorsque celui-ci est de nationalité hors Europe couvert par le régime Français).

MAINTIEN DE LA COUVERTURE MALADIE DE L'ÉTUDIANT

Situation antérieure	Maintien de la couverture maladie
Déjà affilié à un régime Français	<ul style="list-style-type: none"> - En CPAM du lieu de résidence ou - Dans le régime auquel il est affilié, en général celui des parents, jusqu'à ses 24 ans (MSA, MGEN,...) ou jusqu'à ses 28 ans pour la SNCF <p><i>Au delà des 24 ans, l'étudiant doit demander la mutation de son dossier en CPAM en fournissant par courrier <u>le formulaire EXP 750</u>, sa pièce d'identité recto verso, son RIB et son certificat de scolarité.</i></p>
Monaco	<ul style="list-style-type: none"> - Régime de sécurité sociale monégasque
Membre de la famille d'un fonctionnaire international ou d'une organisation internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme agréé, souvent celui des parents (Caisse des français à l'étranger, assurance privée,...)
UE/EEE/SUISSES Avec CEAM en cours de validité	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité sociale du pays d'origine

PRISE EN CHARGE DES DROITS ÉTRANGERS PAR LE RÉGIME FRANÇAIS

Le service des Relations Internationales du régime général de sécurité sociale gère la coordination avec les organismes des autres pays, afin d'assurer

Situation antérieure	Pièces à fournir
Québec (Détenteur d'un formulaire SE401Q106/SE401Q102bis)	A l'attention du service RI : <ul style="list-style-type: none"> - S1106 (téléchargeable sur ameli.fr) - Formulaire de droit de l'ancien pays ou copie recto-verso CEAM - Pièce d'identité recto-verso - Certificat de scolarité - RIB personnel - Adresse en France et à l'étranger
Hors Europe Détenteur d'un formulaire de droit issu d'une convention bilatérale	
UE/EEE/SUISSES Avec CEAM en cours de validité qui souhaite être pris en charge temporairement par le régime Français	
Polynésie Française St Pierre et Miquelon Détenteur d'un formulaire de droit	
Andorre Détenteur d'un formulaire SE130-04	

OUVERTURE DE DROITS AU TITRE DE LA PUMA

- Un étudiant ne pouvant maintenir ou importer ses droits, pourra prétendre à la PUMa sur critère de résidence stable et régulière.

Situation antérieure	Pièces à fournir
UE/EEE/Suisse Sans CEAM avec attestation de ressources suffisantes*	<ul style="list-style-type: none"> - S1106 (téléchargeable sur ameli.fr) si dépôt papier - Pièce d'identité recto-verso - Certificat de scolarité - RIB personnel
Andorre Non muni du SE130-04	
Hors Europe Non muni d'un formulaire de droit issu d'une convention bilatérale	<p>Pour les assurés de nationalité hors Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre de séjour ou VISA long séjour accompagné de la confirmation de validation du VISA
Polynésie Française St Pierre et Miquelon Non muni d'un formulaire de droit DOM/TOM/COM **	<p>Pour les assurés de nationalité UE/EEE/Suisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de ressources suffisantes <p>Pour les assurés ne disposant pas d'un numéro de sécurité sociale définitif attribué par l'INSEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un acte de naissance en langue originale. <p>Si cet acte n'est pas rédigé en langue Européenne, il doit être accompagné d'une traduction réalisée par un traducteur assermenté en France ou par une ambassade ou un consulat.</p>

* Le niveau de ressources exigé ne peut être inférieur au Revenu de Solidarité Active (RSA)

** Les étudiants arrivant de Nouvelle Calédonie sont gérés uniquement pas la CPAM de Paris et doivent envoyer leur demandes à: Assurance Maladie de Paris , CS 70 001, 75948 Paris Cedex 19

➤ **Un étudiant en alternance pourra prétendre à la PUMa sur critère d'activité et de régularité.**

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation permettent de suivre une formation (BTS par exemple) en alternance. Le contrat d'apprentissage relève de la **formation initiale** alors que le contrat de professionnalisation relève de la **formation continue**.

Dès le début de son alternance, l'assuré est rattaché à titre personnel au régime dont dépend son activité : régime général (CPAM) ou régime agricole (MSA).

Il bénéficie ainsi de la même protection sociale qu'un salarié, car il est considéré au regard de l'assurance maladie comme un salarié et non un étudiant.

Pièces à fournir

- S1106 (téléchargeable sur ameli.fr)
- Pièce d'identité recto-verso
- Certificat de scolarité
- RIB personnel
- Contrat de travail/professionnalisation/apprentissage.

Pour les assurés de nationalité hors Europe :

- Titre de séjour ou VISA long séjour accompagné de la confirmation de validation du VISA

Pour les assurés de nationalité UE/EEE/Suisse :

- Attestation de ressources suffisantes

Pour les assurés ne disposant pas d'un numéro de sécurité sociale définitif attribué par l'INSEE

- Un acte de naissance en langue originale.

Si cet acte n'est pas rédigé en langue Européenne, il doit être accompagné d'une traduction réalisée par un traducteur assermenté en France ou par une ambassade ou un consulat.

LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT A LA PUMA

➤ Etudiant déjà identifié par l'INSEE et détenteur d'un numéro de sécurité sociale définitif

Tout étudiant connu en numéro de sécurité sociale définitif et éligible à la PUMa doit déposer sa demande d'affiliation auprès de sa caisse de résidence

- par courrier

OU

- pour la CPAM de la Haute Garonne par voie dématérialisées par le biais du service en ligne « dépôt de pièces ».



➤ **Etudiant non identifié par l'INSEE ne possédant pas de numéro de sécurité sociale définitif**

Les étudiants inconnus des services de l'INSEE (même de nationalité française) **doivent** impérativement s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr

Lors de son inscription sur le site, l'étudiant devra :

- Renseigner les informations ci-dessous :
 - Nom
 - Prénom
 - Date et pays de naissance
 - Adresse email
 - Adresse postale en France
 - Numéro de téléphone
 - Données du RIB
 - Données du titre de séjour
Numéro identifiant préfecture
Date de début et de fin de validité)
- Joindre les pièces justificatives demandées



Pour les accompagner, un tutoriel est disponible sur le site, dans la rubrique « besoin d'aide »



 Toute incohérence entre les données des pièces d'état civil et celles renseignées par l'assuré entraîne un rejet de dossier

INSCRIPTION SUR LE SITE

Vérification des pièces par la CPAM

AFFILIATION

Ouverture des droit et attribution d'un Numéro d'Immatriculation d'Attente, NIA

Vérification des pièces par la CPAM

DEMANDE D'IMMATRICULATION
auprès des services de l'INSEE

Vérification des pièces par l'INSEE

ATTRIBUTION DU NUMERO DE
SECURITE SOCIALE DEFINITIF

Ouverture des services proposés par
l'Assurance maladie



Un mail sera envoyé à l'assuré
pour toute demande
non conforme ou incomplète



Le NIA

Mis en place en CPAM en mars 2021

- C'est un numéro attribué à un assuré dans l'attente de son immatriculation auprès de l'INSEE.
- Il a la même structure qu'un numéro définitif
- Il est commun à tous les organismes de protection sociale
- Il ne permet pas l'obtention d'une carte Vitale ou l'ouverture d'un compte améi
- Ne permet pas la mutation du dossier vers une autre CPAM
- Il oblige l'assuré à fournir des pièces d'état civil conforme sous 9 mois sous peine de fermeture des droits et de récupération des sommes versées.



ZOOM SUR LA PROTECTION ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES POUR LES STAGIAIRES

Tout stage en entreprise doit faire l'objet d'une convention de stage tripartite, signée entre les trois entités suivantes (Art. D124-4 CE) :

- l'établissement scolaire ou universitaire
- l'entreprise
- le stagiaire

Conformément à l'article L 124-5 du CE, la durée du ou des stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués par un même stagiaire dans un même organisme d'accueil ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

Une gratification minimale doit être versée par l'employeur à son stagiaire lorsque la durée du stage au sein d'une même entreprise est supérieure à 2 mois consécutifs ou même non consécutifs. L'indemnité versée au stagiaire est au moins égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale, soit un taux horaire fixé à 3,90 € donc un montant de 600,60€ (Art. L242-4-1 et Art. D242-2-1 CSS).

Le versement d'une gratification supérieure ou égale à 15% du plafond rend le stage assimilable à du salariat et permet une ouverture de droit identique aux salariés.

STAGE EN FRANCE / ETUDES EN FRANCE

Gratification ≤ à 600,60 €/mois :

- L'étudiant couvert par le régime français au titre de la PUMa :

Il bénéficie d'une protection accident de travail et maladie professionnelle :

- Prestations en nature
- Rente accidents du travail et maladies professionnelles

En cas d'arrêt de travail (en rapport ou non avec un AT), l'étudiant ne bénéficie pas d'une ouverture de droit aux prestations en espèces (c'est-à-dire qu'il n'aura pas droit aux indemnités journalières).

- L'étudiant provenant d'un État de l'UE-EEE-Suisse bénéficie de la prise en charge des soins qui s'avèrent nécessaires sur le plan médical au cours de la durée effective de votre stage en France sur présentation de la Carte européenne d'assurance maladie délivrée par la caisse étrangère d'assurance maladie dont il continue de relever, (ou son attestation s'il est couvert en France en tant que Migrant)
- L'étudiant non couvert en France (Monaco, Membre de la famille d'un fonctionnaire international,...) doit s'adresser à son organisme de protection sociale)
- L'étudiant couvert en tant que migrant (par le service Relations internationales).

La prise en charge dépendra de la législation en vigueur dans son pays de provenance et des conventions signées.

Il est vivement recommandé à l'étudiant de s'adresser au service Relations Internationales en début de stage.

Gratification ≥ à 600,60 €/mois (stage assimilable à du salariat):

- L'étudiant sera affilié au régime général français pour la prise en charge des frais de santé. Il bénéficiera éventuellement des prestations en espèces de l'assurance maladie du régime général s'il remplit les conditions d'ouverture du droit.
- Il bénéficie des droits aux prestations en nature et en espèces de l'assurance maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail-maladies professionnel (AT/MP), à l'exclusion de l'indemnité en capital AT/MP.

STAGE À L'ÉTRANGER / ETUDES EN FRANCE:

La protection sociale contre les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) de l'étudiant en France stagiaire dans un état de l'UE-EEE, en suisse ou à l'étranger varie selon la gratification :

➤ Gratification \geq à 15 % du plafond de la sécurité sociale (600,60 €/mois au 01/01/2022) :

- L'étudiant ne bénéficie pas de la protection sociale du régime français, puisqu'il sera considéré comme un salarié à l'étranger.
- L'établissement d'enseignement français est invité à vérifier qu'il existe bien dans le pays d'accueil un système de protection sociale adéquat, notamment contre le risque accident du travail et maladies professionnelles, et s'assurer que l'entreprise d'accueil paie les cotisations afférentes à la couverture de ce risque.
- S'il n'est pas couvert par le régime local de protection sociale, il est souhaitable de souscrire une assurance auprès de la Caisse des Français de l'Étranger ou auprès d'une compagnie d'assurances privée.

➤ Gratification \leq à 15 % du plafond de la sécurité sociale (600,60 €/mois au 01/01/2022) :

Le maintien de la protection sociale française en matière d'accident du travail est possible si :

- Le stage est d'une durée maximale de 6 mois par année d'enseignement dans un même organisme d'accueil,
- Le stage fait l'objet d'une convention tripartite (signée par l'établissement d'enseignement français, l'organisme d'accueil et l'étudiant),
- L'étudiant est inscrit dans un établissement d'enseignement visé aux articles D412-3 ou D412-4 du Code de la sécurité sociale, qui a acquitté la cotisation spécifique accidents du travail au titre de l'année universitaire du déroulement du stage.

MOBILITE INTERNATIONALE DES STAGIAIRES:

La prise en charge Accident de travail/Maladie professionnelle peut varier selon le pays et selon si :

- l'assuré étudie en France et réalise son stage à l'étranger
- L'assuré étudie à l'étranger et réalise son stage en France

Afin de l'accompagner dans ses démarches, le site du CLEISS détaille toutes les situations

The screenshot shows the CLEISS website interface. At the top, there is a navigation bar with the following menu items: 'Le Cleiss', 'Particuliers' (highlighted with a red box), 'Employeurs', 'Indépendants', 'Documentation', and 'Actu'. Below the navigation bar, the main heading reads 'Sécurité sociale et mobilité internationale : vos droits et démarches'. The main content area contains a text block explaining that international mobility raises many questions and that CLEISS helps understand the situation regarding French and foreign legislation and international social security agreements. Below this, there are two expandable sections: 'Vous partez à l'étranger' and 'Vous venez en France'. Each section contains a list of situations, with 'effectuer un stage' highlighted in red in both. To the right of the main content, there are three promotional cards: 'Guide de la mobilité des travailleurs en Europe', 'Le Cleiss, point de contact national français pour les soins de santé transfrontaliers', and 'La Carte Européenne d'Assurance Maladie'.

ZOOM SUR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne



La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.

3 conditions pour faire la demande :

- Indépendance financière
- Indépendance fiscale
- Indépendance géographique

Par rapport aux parents

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux

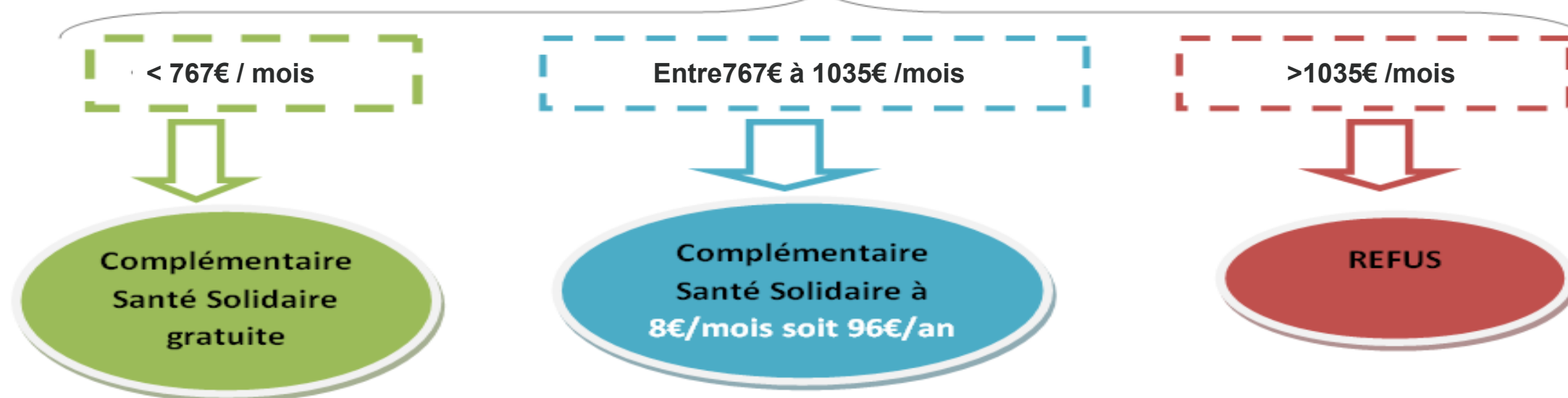
Attention, le médecin ne peut pas demander de dépassement d'honoraires sauf si demandes particulières (ex : visite à domicile non justifiées)

LES AVANTAGES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE :

- Dispense totale d'avance de frais
- Exonération des participations forfaitaires et franchises
- Pas de dépassement d'honoraires pour les professionnels de santé
- Toute personne sortant du dispositif de la Complémentaire santé solidaire bénéficie de la dispense d'avance de frais (*pendant 1 an*) et d'un contrat de sortie à tarif préférentiel*

*Le contrat de sortie est proposé uniquement lorsque l'organisme gestionnaire choisi est un organisme privé (hors CPAM)

Pour 1 personne



Tester son éligibilité avec le simulateur de droits :
<http://www.ameli.fr/simulateur-droits>

FAIRE SA DEMANDE :

- ✓ Directement sur le compte améli
 - ✓ Télécharger l'imprimé S3711 sur le site ameli.fr
- Pour un dépôt en boîte à lettre ou en accueil sur RDV

03

LES DISPOSITIFS ET LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Alain GRANGER, chargé de mission Prévention

Direction de la Santé

LES ACTUALITÉS NATIONALES

- Santé sexuelle et affective : extension de la prise en charge de la contraception jusqu'à 25 ans depuis janvier 2022 : [article ameli](#)
- Prise en charge du test VIH sans prescription médicale, sans rendez-vous, sans avance de frais : [article ameli](#)
- le dispositif « mon psy » ([article ameli](#)) remplace le dispositif local expérimental Haute-Garonne depuis début avril et remplacera le dispositif national chèque psy étudiants qui s'arrêtera fin août (<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>)
- Mise en place d'une rubrique dédiée Santé des jeunes sur Ameli.fr : [nouvelle rubrique dédiée ameli](#), qui récapitule l'ensemble des dispositifs ciblés sur les 16 - 25 ans MT dents, vaccinations, dépistage cancer col de l'utérus, vaccination HPV. Ne pas hésiter à référencer cette rubrique sur le site.

LES ACTIONS LOCALES

Les modalités d'actions

- les offres de l'Assurance Maladie : centre d'examens de santé (CES) et M'T dents,
- soutien aux initiatives locales : appels à projets sur le Fonds national de prévention,
- information : édition et diffusion d'un guide des lieux de prévention gratuits : <https://ameli-partenaires-haute-garonne.fr/actualites/prevention/sante-des-jeunes-contacts-utiles/>

LE BILAN DE SANTÉ DU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

- Orientation des étudiants les plus éloignés du système de santé par les services du SIMPPS
- Ouverture de créneaux spécifiques par le CES
- Bilans adaptés aux besoins de la population jeune (consommation produits psychoactifs, vie affective et sexuelle...)

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE : LE PROGRAMME M'T DENTS

- Un taux de recours au chirurgien-dentiste en Haute-Garonne de 80,9 % à 15 ans qui descend à 44,6 % à 21 ans
- Programme national M'T dents : examen bucco-dentaire gratuit pour les 18-21 et 24 ans
- Prise en charge gratuite envoyée par courrier et rechargeable sur le compte ameli
- Journées de dépistage bucco-dentaire sur les 3 universités toulousaines en décembre 2020, mars 2021 et mars 2022.

LA SANTÉ MENTALE

- Organisation d'un live 18-25 ans consacré au bien-être des jeunes sur la plate-forme Twitch le 15/04 en collaboration avec 2 psychologues du SIMPPS (111 participants en direct et 406 en replay)
- Soutien financier à Nightline Toulouse
- Organisation de 2 journées de formation de professionnels associatifs sur les premiers secours en santé mentale les 8 et 9 juin 2021 (14 participants)

LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

- Dépistage à l'occasion de l'Examen de prévention en santé au CES
- Campagne nationale Assurance Maladie sur les dépistages gratuits par autotests : Chlamydia et VIH
- Forum santé en partenariat avec le SIMPPS, rentrée septembre 2021 sur UPS et UT2J
- Dépistage du cancer du col de l'utérus (à partir de 25 ans)/
Vaccination HPV jusqu'à 19 ans
- Remboursement de la contraception (y compris des préservatifs)
- Accès anonyme à la pilule du lendemain en pharmacie ou à l'IVG

LA CONSOMMATION DE PRODUITS PSYCHOACTIFS

- **Intervention/sensibilisation sous forme de webinaires**
 - tabac
 - alcool
 - cannabis
- **Remboursement des substituts nicotiques dans le cadre de l'arrêt du tabac**
- **Animations addictions avec casques de réalité virtuelle à l'occasion de la participation à Bouge ta Santé (mars/avril 2022)**

04

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Patrick Bellon, Attaché de Direction

Direction de l'Information, des Solidarités et de l'Innovation

La CPAM met à la disposition des acteurs de l'enseignement supérieur ses dispositifs d'accompagnement attentionné au service des étudiants les plus fragiles

1. Les équipes du CROUS, du SIMPSS et du Welcome desk bénéficient de circuits particuliers pour signaler problèmes de droits et de renoncements aux soins s'ils ne peuvent pas répondre directement.
1. Établissements enseignement supérieurs : questions possibles par mail à l'adresse générique : partenariatetudiant31.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr

LES ACTIONS « ALLER VERS »

Dans le cadre de sa politique « d'Aller vers », la CPAM a participé en mars 2022 à la manifestation « Bouge ta santé » organisée par l'Association Générale des étudiants de Midi Pyrénées (AGEMP) sur les campus universitaires toulousains.

429 étudiants reçus sur le stand de l'Assurance Maladie au cours des 4 journées (une par site universitaire).

Accès aux droits : complémentaire santé solidaire, mon Compte ameli (plus 25 comptes ameli ouverts). 45 étudiants internationaux accompagnés.

Offres de services prévention : les dispositifs de prévention en lien avec la santé dentaire et la santé mentale ont pu être notamment abordés. Plus de 86 rendez-vous de bilan de santé ont été également pris sur le stand. Test positif des casques de réalité virtuelle sur thématiques addictions et Vie affective et sexuelle.

Les étudiants interrogés ont jugé très positive la présence de l'Assurance Maladie.

D'autres opérations Aller vers sont en cours d'étude.

05

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ÉTUDIANTS

Frédéric MOLUS, Chargé de communication

Direction de l'Information, des Solidarités et de l'Innovation

LA BOÎTE À OUTILS « PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT »

Des supports qui visent à orienter et informer les étudiants dans leurs démarches de santé et de prévention.

Accès rapide aux contenus de l'Assurance Maladie.

Supports multilingues (français, anglais, espagnol, arabe et mandarin).

Disponibles sous plusieurs formats pour faciliter l'insertion dans vos médias : réseaux sociaux, écrans dynamiques, newsletters, e-mailings...

Lien de téléchargement

Vous avez besoin d'un accompagnement sur l'utilisation des supports numériques, contactez FREDERIC.MOLUS@assurance-maladie.fr

Vous souhaitez commander des exemplaires « papier » des flyers et affiches pour vos accueils, commandez les en ligne sur notre site partenaires <https://ameli-partenaires-haute-garonne.fr/catalogue/>



SUPPORTS À DESTINATION DES SCOLARITÉS

BOÎTE À OUTILS « PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT »

Le Catalogue partenaires interactif

Support de présentation des offres et dispositifs d'accompagnement de l'Assurance Maladie

Et sa déclinaison pour les étudiants étrangers



SOMMAIRE

- 00 INTRODUCTION
LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS : UN ENJEU SOCIÉTAL MAJEUR
- 01 INFORMATIONS ESSENTIELLES
LES DÉMARCHES DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS
- 02 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS
LES DISPOSITIFS ET LES OFFRES POUR GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS ET FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS
- 03 PRÉVENTION SANTÉ
LES DISPOSITIFS ET LES OFFRES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION SANTÉ
- 04 BOÎTE À OUTILS PARTENAIRES
LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT
- 05 CANAUX D'INFORMATION ET DE CONTACT
COMMENT CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

CATALOGUE PARTENAIRES – ACCOMPAGNEZ VOS ÉTUDIANTS DANS LEURS DÉMARCHES DE SANTÉ 03

01 INFORMATIONS ESSENTIELLES

Dans cette première partie, sont présentées les informations utiles que doit maîtriser un étudiant sur l'administration de sa santé en fonction de la

BONS RÉFLEXES À ADOPTER !
garantir la bonne prise en charge des frais de santé est essentiel que chaque étudiant réalise les bons réflexes :

- Mettre à jour sa carte et à chaque changement les données personnelles de l'assurance maladie et garantir l'actualisation des remboursements.
- Ouvrir son compte AMI (compte Ameli) pour bénéficier de services personnalisés et pouvoir bénéficier de services personnalisés.
- NOUVEAU** Remplacer (RSE) de son compte AMI fait son compte ameli remboursement de ses dépenses.
- Déclarer une maladie à l'Assurance Maladie pour bénéficier d'un meilleur suivi médical adapté et éviter les complications si besoin de soins remboursés.

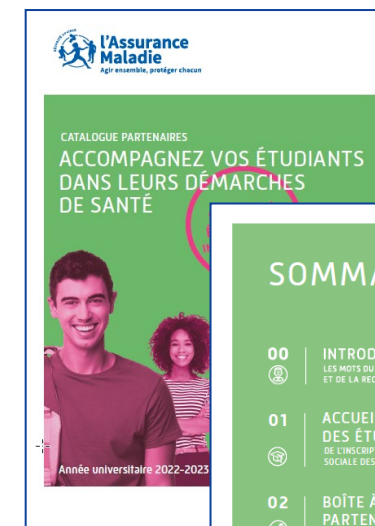
02 ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

03 PRÉVENTION SANTÉ

04 BOÎTE À OUTILS PARTENAIRES

05 CANAUX D'INFORMATION ET DE CONTACT

CATALOGUE PARTENAIRES – ACCOMPAGNEZ VOS ÉTUDIANTS DANS LEURS DÉMARCHES DE SANTÉ 04



SOMMAIRE

- 00 INTRODUCTION
LES MOTS DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
- 01 ACCUEIL ET DÉMARCHES DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
DE L'INSCRIPTION À L'ASSURANCE MALADIE À LA PROTECTION SOCIALE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
- 02 BOÎTE À OUTILS PARTENAIRES
LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT
- 03 CANAUX D'INFORMATION ET DE CONTACT
COMMENT CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

CATALOGUE PARTENAIRES – SUPPLÉMENT ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX 2



SUPPORTS À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

BOÎTE À OUTILS « PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT »

Les mémos et dépliants bons réflexes de l'assuré autonome

MEMO ÉTUDIANTS

ÉTUDIANTS : SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome. Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :

- Mettez à jour votre carte Vitale** (dans vos pharmacies, dans votre caisse d'assurance maladie...)
- Créez votre compte ameli** sur ameli.fr ou sur l'appli ameli. Montrez-ous :
 - de votre propre nom de naissance actuel;
 - ou numéro de série de votre carte Vitale.
 Est-il prévu sur le côté droit de la carte, de votre adresse d'étude lorsque vous êtes couvert par l'Assurance Maladie. Il s'agit généralement du RIB de parent ou de l'adresse de votre établissement.

POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque fois qu'il y a un changement d'adresse.
- Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur ameli.fr Car il permet de modifier ses informations personnelles...
- Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB) de son parent et son frère de santé ? Car le remboursement de ses frais de santé.
- Déclarer un médecin traitant ? Car il propose des soins adaptés.
- A déclarer à une complémentaire santé ? Car elle permet de compléter et de financer une complémentaire santé.

L'APPLI AMELI

VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ.

Consultez vos remboursements de soins;
Téléchargez votre attestation de droits;
Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol;
Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

International Student Checklist

一旦您抵达法国,并在您的高等教育机构注册后,请按照以下步骤,从而在您的学习期间从医疗保险中受益:

ETUDIANT-ÉTRANGER.AMELI.FR 网站

为了享受医疗保险,所有的国际学生必须在该专门的网站上进行注册: etudiant-etranger.ameli.fr

- 在网站上注册: ETUDIANT-ÉTRANGER.AMELI.FR**
 - 输入必需信息: 姓、名、出生日期、出生国家、电子邮箱地址、法国邮政编码、电话。
 - 提交所需证明文件: 护照/身份证、居留证、出生证明的完整副本/所有亲子关系的文件、出生证明(领事馆颁发的文件)、当前学生的学术证明、父母授权书(见以下)、国际银行账号 (IBAN)、银行账号在法国的其他文件。
- 创建您的个人账户**
 - 下载您的社会保险登记证时,检查您的个人账户中是否有不完整的证明文件。
 - 您在收到您的法国社保编号(NIR)消息后,下载您的社会保险登记证完整副本。
- 您拥有社会保险后,需完成补充程序,以便更简单、快捷地获得报销**
 - 在法国医生处就诊时,请申请一位主治医生。
 - 在收到 Vitale 卡表格后填写并扫描,提供您的证明文件: 最近的身份证照片、身份证件。
 - 您的个人 ameli 账户,可在 ameli.fr 或通过 ameli 应用程序打开。
 - 您可以购买补充医疗保险。医疗保险将承担部分医疗费用。因此,建议您购买一些补充医疗保险,以获得更多的报销。如果您的收入较低,请了医疗互助。在大多数情况下,您就不必再支付其他费用了。

由您原任地的医疗保险管理单位对您进行管理,此程序仅在您抵达时进行一次。

INFORMATIONS PRATIQUES

LA PÉRIODE AMELI

Vous devez personnellement déclarer votre adresse dès votre arrivée en France.

LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous pouvez demander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre caisse d'assurance maladie.

MON ESPACE SANTÉ - LE NOUVEAU SERVICE NUMÉRIQUE ET SÉCURISÉ, C'EST À VOUS

Vous pouvez accéder à votre espace santé sur ameli.fr ou via l'application ameli.

VOUS SOUSCRIEZ CONTACTER LA SOURCE MALADIE

Vous pouvez contacter la source maladie par téléphone, par mail ou sur le site ameli.fr.

ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie: c'est simple, gratuit et automatique.

À partir de vos 18 ans, vous ne dépendez plus de la sécurité sociale de vos parents, vous devenez un assuré autonome.

Vous êtes automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie.

Vous devez toujours de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

SPECIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études.

- INSCRIRE - VOUS SUR LE SITE ETUDIANT-ÉTRANGER.AMELI.FR**
- CRÉER VOTRE ESPACE PERSONNEL**
- UNE FOIS VOTRE APPLICATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE BIEN SEUILLÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE**

ET GARDEZ LES BONS RÉFLEXES D'UN ASSURÉ.

- Mettez à jour votre carte Vitale à jour tous les ans (chez le pharmacien ou sur une borne dans une caisse d'assurance maladie).
- Mettez-vous sur tous les documents que vous transmettez à votre caisse d'assurance maladie en indiquant toujours votre numéro de sécurité sociale.
- Informez systématiquement votre caisse d'assurance maladie d'un changement de situation: nouvelle adresse, nouveau RIB, mariage, naissance...

SUPPORTS D'ANIMATION MULTI THÉMATIQUES

BOÎTE À OUTILS « PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT »

Développer l'autonomie des étudiants en matière de santé

- Les démarches de santé
- Le compte ameli
- La Complémentaire santé solidaire
- Les indemnités journalières
- La prévention
- Les séjours à l'étranger



- des bannières
- des articles
- des posts réseaux sociaux

...clés en main

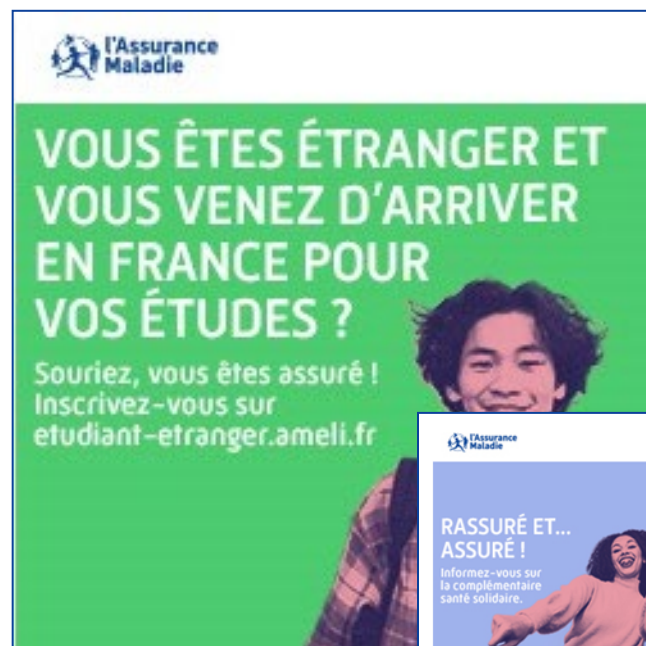
SUPPORTS D'ANIMATION MULTI THÉMATIQUES

BOÎTE À OUTILS « PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT »

Étudiants
étrangers

Développer l'autonomie des étudiants en matière de santé

- Les démarches d'affiliation & d'immatriculation
- Le parcours de soins
- Le compte ameli
- La Complémentaire santé solidaire
- La prévention
- Les séjours à UE / hors UE



- des bannières
- des articles
- des posts réseaux sociaux
- Des tutos, des vidéos

RASSURÉ ET... ASSURÉ !
Informez-vous sur la complémentaire santé solidaire.

Having Good health insurance is important whenever you need hospital-based or even routine care. Indeed, even though the French health care system will reimburse the majority of your health care expenses, you will still be charged for a portion of your bills. This is why we recommend that you take out a complementary health policy, either that of your parents or another one.

If you qualify as low-income and enroll in France's subsidized Supplementary Health Insurance program ("Complémentaire santé Solidaire" / CSS), you will no longer be charged for these expenses in most instances. **Check whether you are eligible.**

...clés en main

INSTAGRAM > MES TIPS SANTE

Objectifs

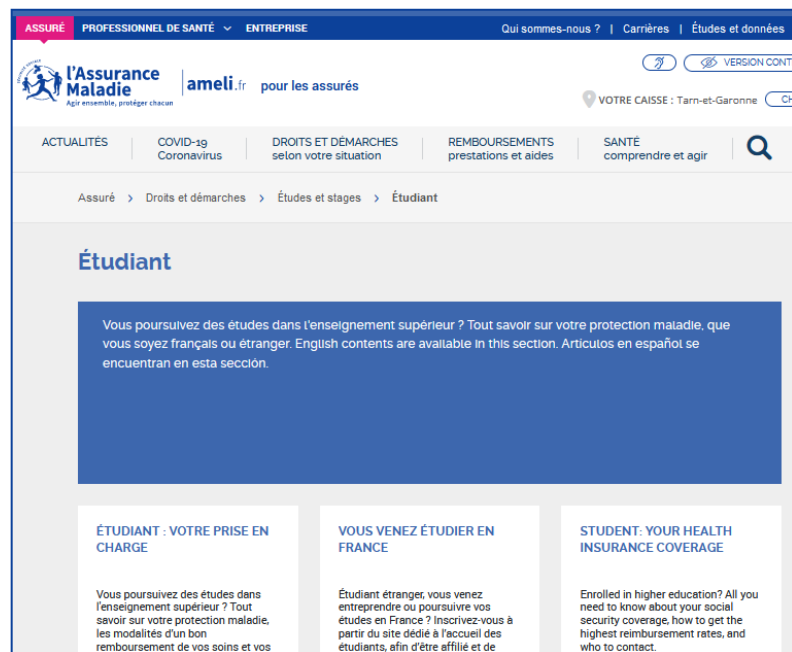
- S'adresser aux 16-25 ans sur le ton de la proximité et de la simplicité
- Messages choisis en fonction des périodes de vie pour une meilleure appropriation
(démarches de santé à la rentrée, carte européenne d'assurance maladie à l'approche des vacances, prévention liée à l'alcool et la sexualité lors de grands événements festifs...)
- Relais des campagnes de communication de l'Assurance Maladie



ESPACES DÉDIÉS AMELI.FR

Droits et démarches

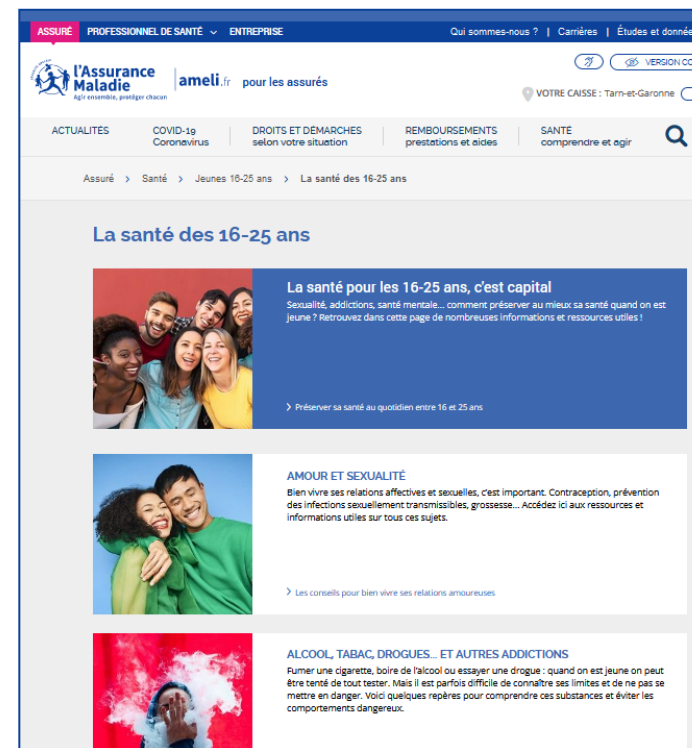
Assuré > Droits et démarches > Études et stages > Étudiant



<https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant>

Santé des 16-25 ans

Assuré > Santé > Jeunes 16-25 ans > La santé des 16-25 ans



<https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/sante/jeunes-16-25-ans/la-sante-des-16-25-ans>





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Haute-Garonne

6. LES ACTIONS DE LA CPAM DU TARN

Réunion du 29/06/2022

Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn

LES ACTIONS MENÉES A LA CPAM DU TARN



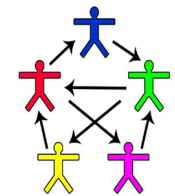
- Réalisation de séances d'information sur l'accès aux droits, aux soins, la MAS auprès de l'Assistante sociale du CROUS et de l'infirmière du SIMPSS
- L'envoi par mail à 28 établissements d'enseignement supérieur tarnais, au mois de juillet, de la boîte à outil et du kit de communication pour la préparation de la rentrée étudiante
- En septembre 2021, relai en local de la campagne nationale « rentrée étudiante » : diffusion de spots radio sur les radios 100% et Chérie FM, mise en avant de la vidéo « Rentrée Etudiante » sur la chaîne You Tube de la CPAM du Tarn, diffusion de la vidéo « Rentrée Etudiante » sur les écrans TV des accueils CPAM
- Le déploiement l'Escape Game Santé « A la recherche d'Amélie », cofinancé CPAM du Tarn - Mutualité Française auprès de 66 jeunes de l'Ecole d'Ingénieur ISIS de Castres, de l'INU Champollion d'Albi (dans le cadre de la semaine de l'Etudiant), de l'IMT Ecole des Mines d'Albi dans le cadre d'un afterwork
- La présence du CES, pour une présentation de l'Examen de Prévention en Santé le 13/09/2021 à l'Ecole d'Ingénieur ISIS de Castres et pour la vaccination COVID à l'Ecole d'Ingénieur ISIS de Castres et à l'IMT Ecole des Mines d'Albi
- La promotion auprès du public Jeunes de la Journée Sport Santé organisée par le service Prévention le 29/09/2021 devant la CPAM du Tarn, en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn (CDOS) et le Département du Tarn. Participation d'étudiants de la Fac Champollion et de l'IFMS d'Albi
- Depuis plusieurs années, les contacts téléphoniques ou mail avec les différents partenaires (CROUS, SIMPSS) ont permis de traiter des situations de précarité concernant des étudiants. Mais pas de saisine MAS.
- Le 10/11/2021, animation par le service Prévention d'un stand à la Fac Champollion, dans le cadre du mois sans tabac



PROJETS EN COURS



- Le déploiement de la convention signée le 21/04/2022 avec l'Université Fédérale Toulouse MP pour offrir le bénéfice des offres du Parcours Santé Jeunes aux étudiants en 1^{ère} année à l'Ecole d'Ingénieur ISIS de Castres
- La poursuite du déploiement de l'Escape Game Santé. Prochaines dates :
 - 6 et 7/07/2022 à l'IFMS d'Albi dans le cadre d'un village santé
- La présence de la CPAM sur les campus, dans les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner les étudiants et les étudiants internationaux dans l'accès aux droits et aux soins
- La promotion auprès du public Jeunes de la Journée Sport Santé organisée par le service Prévention le 14/09/2022 à Albi et le 05/10/2022 à Castres, en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn (CDOS), les Mairies et le Département du Tarn.
- La déclinaison la convention nationale : souscription de la CPAM du Tarn à l'adaptation de la convention de la CPAM 31 aux spécificités des autres CPAM en proposant un texte de convention-cadre constitué d'un socle commun Midi-Pyrénées et d'engagements spécifiques adaptés aux réalités départementales.



CONTACTS



- Pour toute situation d'étudiants résidants dans le Tarn et rencontrant des problématiques d'accès aux droits et/ou aux soins, si l'étudiant accepte d'être accompagné téléphoniquement par notre service Mission Accompagnement Santé (MAS), vous pouvez adresser la fiche de saisine ci-jointe complétée à l'adresse : mas81.cpam-albi@assurance-maladie.fr. Ce service n'est pas en capacité de réaliser des accompagnements téléphoniques pour des étudiants ne maîtrisant pas le français.
- Pour toute autre question en lien avec l'accès aux droits ou la situation d'étudiants ne souhaitant pas ou ne pouvant pas bénéficier d'un accompagnement MAS, utilisez la BAL : infopartenaires.cpam-albi@assurance-maladie.fr, réservée aux partenaires.
- Pour toute demande de supports (affiches, flyers...) concernant la prévention et toute question en lien avec les appels à projets sur les Fonds Nationaux de Prévention, utilisez la BAL : prevention.cpam-albi@assurance-maladie.fr
- Si vous souhaitez associer la CPAM à des événements organisés pour les étudiants (au travers de stands, de l'Escape Game Santé....) ou si vous souhaitez une présentation des offres de services de la CPAM auprès de vos équipes, contactez Mme Béatrice FICHOT : beatrice.fichot@assurance-maladie.fr



formulaire MAS
CPAM81